

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LABASTIDE DE PENNE
N°27**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Date de la convocation : 27/10/2022

Séance du 03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le 03 novembre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Michel ROUMIGUIE, Maire.

Etaient présents : BORDERIE D. FOURTANET C. BLANC C. CLAVEL J. MALRIC P. BOUNIOU S. FRABEL S.

Absents : MADDELEIN R. PRADAL S. ROUMIGUIE P

OBJET : DELIBERATION PORTANT NOMINATION ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS

Le Maire de LABASTIDE DE PENNE rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

-De désigner Monsieur **ROUMIGUIE Jean-Michel**, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

-Monsieur **PERIE Jean-Luc** est nommé agent recenseur de la commune et sera rémunéré en heures supplémentaires jusqu'à un montant maximum de 600€ brut.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Michel ROUMIGUIE

